

Samuel Craquelin, « jardinier du paysage »

Caroline Varlet

1. NOTICE BIOGRAPHIQUE

Né en 1961 près de Lillebonne en France (Seine-Maritime), dans une famille d'exploitants agricoles, Samuel Craquelin a très rapidement allié son attachement à la terre et son goût pour le dessin. Après des études secondaires qui l'engagent dans l'apprentissage des techniques horticoles, il entame sa formation d'architecte paysagiste à Gembloux, en Belgique, dont l'enseignement (qui est marqué par l'implication de l'Europe du Nord dans les questions d'environnement) lui semble bien cadrer avec le métier de paysagiste. Nanti de son diplôme de l'École de Gembloux, obtenu en 1983, il prend le pari, dès 1985, d'installer sa pratique « au pays », convaincu de pouvoir mettre d'utiles compétences au service de son territoire natal et de ceux qui ont la charge de le gérer. Face au défi que constitue son installation, il va faire œuvre de communication pour faire connaître largement le contenu de son métier, ses domaines de compétences et ses modes d'intervention. Ses réalisations, terminées ou en cours, se situent essentiellement en Normandie. Elles sont déjà nombreuses et concernent des domaines très divers : restauration et création de parcs et jardins, par exemple, parc de l'abbaye de Valasse, jardin japonais du Port Autonome du Havre (avec le port d'Osaka), jardin privé du château de la Chapelle-sur-Dun ; aménagement de places de villages, notamment Varengeville-sur-mer, Yerville, Gravigny, Auberville-la-Campagne ; espaces sportifs et récréatifs, notamment centre sportif Saint Thomas d'Aquin au Havre, parc des Aulnes à Lillebonne ; aménagements paysagers d'entrées de ville, de ZAC, de zones d'habitations (opération 1000 logements pour étudiants à Mont-Saint-Aignan dans l'agglomération de Rouen), de zones industrielles (par exemple : réhabilitation de la friche industrielle d'Hydro Agri France, création pour la nouvelle usine Thann et Mulhouse, sur le port du Havre), de routes et de déviations (notamment Bolbec), de carrefours, etc. ; études d'insertion paysagère de plusieurs tronçons d'autoroute ; études paysagères en vue de la protection des vallées de l'Eure et de la Risle.

2. UNE ŒUVRE PRIMÉE : PARC DE LA VALLÉE DE TELHUET

2.1. Paysage, urbanisme et écologie

Entre Seine et pays de Caux, Notre-Dame-de-Gravenchon, ville de 10000 habitants marquée par les raffineries, poursuit depuis longtemps des actions compensatrices en matière d'aménagement paysager.

L'opportunité d'acquérir un vaste terrain de 25 hectares va conduire le Conseil municipal à élargir une idée de promenade entre le centre-ville et les étangs. La promenade, transformée en parc, sera un trait d'union entre le village ancien et l'extension de la ville. Elle permettra de créer un lieu de qualité pour de nombreuses activités tout en mettant en valeur ce site humide de la vallée du Telhuet.

1.2. Des prairies humides à un parc urbain

En 1989, un programme de concours est élaboré avec les conseils, entre autres, du Parc naturel régional de Brotonne. Il aboutit à la sélection de cinq candidats. Samuel Craquelin, mandataire d'une équipe composée d'un ingénieur écologue et d'un architecte, l'emporte pour un projet complexe axé essentiellement sur un travail sur l'eau précis et délicat, traitant à la fois les solutions techniques, les composantes végétales et les formes. Pour cette zone, en partie inondable et gorgée de sources, Samuel Craquelin propose un ensemble de solutions appuyées sur des drainages qui canalisent l'eau en profondeur et sur des fossés d'écoulement en surface. Il ouvre ainsi des sites aptes à des pratiques diversifiées tout en conservant la liberté de grands espaces humides comme l'aulnaie, la cariçaie, la jonchaie, etc.

Le travail d'inventaire écologique a permis d'établir la gamme des lieux et des végétaux générés par les divers types de milieux et de servir de support aux principaux choix paysagers dans un esprit de grande simplicité. La prise en compte des problèmes d'entretien s'est également faite dès le départ en fonction de la nature des milieux. En ce sens, cinq niveaux de gestion ont

été définis permettant de hiérarchiser les différentes interventions : du travail fin des jardiniers à la tonte, au fauchage et jusqu'au pâturage par des bœufs d'Ecosse (une race de bovins pouvant vivre toute l'année en plein air et en zone humide).

1.3. Les trames bocagères structurent le projet

S'articulant sur les grandes lignes paysagères du pays de Caux, le projet décline toute une série d'espaces : allées et sentiers desservent des lieux très « construits », jardins travaillés comme le jardin clos ou le jardin d'enfants ou le jardin aquatique, qui organise des scènes végétales pour chaque saison ; puis des espaces plus libres comme la prairie à ballon ou le verger, conservatoire de pommiers, jusqu'aux sites aux ambiances naturelles ponctués de bornes informatives qui ouvrent, pour les promeneurs, à des dimensions pédagogiques. La « rivière fleurie », composition linéaire de plantes vivaces qui « coule » le long de la pente sur près de 60 mètres de long, annonce le parc depuis la ville et croise l'allée Notre-Dame. Cette allée, qui trace une mise en perspective de l'église ancienne du village, constitue l'axe fort du projet vers la ville.

Autre fil conducteur, le ruisseau du Telhuet a retrouvé son lit primitif au lieu-dit « la cressonnière » ainsi qu'une nouvelle harmonie à travers une composition de saules têtards, de plages de graviers et de plantes semi-aquatiques. Organisé en séquences attractives et charmantes liées à la flore, la faune et au mouvement de l'eau, il crée une sorte de « jardin nature » d'une grande quiétude. Ce parcours du bord

de l'eau s'ouvre de façon fluide vers des quartiers d'habitation.

Structurant les abords des quartiers neufs, le parc s'assouplit vers le centre ancien en reprenant les structures végétales traditionnelles du pays de Caux. Ainsi, talus plantés, haies bocagères, boqueteaux, prairies contribuent à créer une véritable osmose visuelle avec le milieu environnant, faisant s'interpénétrer paysage urbain et paysage rural.

1.4. La gestion différenciée mise en œuvre

La maintenance d'un parc d'envergure pose des questions particulières d'entretien et de prix de revient. Les lieux libres, vastes et humides, acceptent le retour de la végétation spontanée dont la hauteur peut varier.

Le choix du paysagiste a été de mettre en scène des espaces multiples (jardins, pelouses, prairies fleuries, pâturages, etc.) exigeant des types d'entretien différents. Certains ont même nécessité la formation d'un personnel spécifique sur la connaissance des végétaux (notamment des plantes vivaces) et les techniques de taille. À l'autre bout de la chaîne, les bovins assurent une autre forme de maintenance. L'aboutissement de ce type de gestion va dans le sens du maintien des écosystèmes comme de l'équilibre économique.

Le parc de Notre-Dame-de-Gravenchon est le fruit d'une rencontre entre un savoir-faire assuré et des responsables convaincus. La municipalité et le concepteur ont le sentiment d'avoir fait œuvre d'urbanistes, faisant d'un espace paysager l'élément structurant de l'évolution de la ville.